

SARL AUTO – ÉCOLE ATLANTIC

16 Quai Est du Port
85400 LUÇON
☎ 09.50.91.06.61

✉ atlantic85400@gmail.com
N° SIRET : 839 797 586 00030
N° Agrément : E 23 085 000 70

DOCUMENTS A FOURNIR POUR INSCRIPTION

APPORTER UNIQUEMENT LES ORIGINAUX **AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA ACCEPTÉE**

• 4 photos d'identité	<ul style="list-style-type: none">• Photo avec CODE E-PHOTO pour permis de conduire avec signature numérique.• PAS DE LUNETTES SUR LES PHOTOS
• Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport	<ul style="list-style-type: none">• L'originale du candidat : Pas de photocopie• L'originale de l'hébergeant ou représentant légal (la personne qui remplit l'attestation d'hébergement et qui fourni une facture à son nom) : Pas de photocopie
• 1 Justificatif de domicile	<ul style="list-style-type: none">• L'original d'une facture de moins de 6 mois (eau, électricité, gaz ou téléphone uniquement) : Pas de photocopieLa facture doit obligatoirement comporter le même nom que la personne qui remplit l'attestation d'hébergement et qui fournira sa pièce d'identité.
• Attestation d'hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Elle est obligatoirement à remplir en manuscrit et signée par l'hébergeant ou par le représentant légal qui fournira sa pièce d'identité,• Obligatoirement signée par le candidat.
• Livret de famille	<ul style="list-style-type: none">• L'original : Pas de photocopie
• Permis AM ou BSR	<ul style="list-style-type: none">• L'original : Pas de photocopie
• JDC	<ul style="list-style-type: none">• L'originale signée et uniquement pour les personnes de 18 à 25 ans : Pas de photocopie• Ou l'attestation de recensement signée pour les personnes âgées de 16 et 17 ans : Pas de photocopie• Si vous ne l'avez pas encore effectuée, vous devez nous fournir l'attestation originale de situation vis-à-vis du service national que vous pouvez vous procurer sur le site : https://presaje.sga.defense.gouv.fr
• 1 enveloppe	<ul style="list-style-type: none">• Format moitié A4 timbrée sans nom ni adresse.
• ASSR 2	<ul style="list-style-type: none">• L'originale signée par le candidat et le chef d'établissement qui a délivrée l'attestation : Pas de photocopie